



HOLDIS LECLERC rappelle Filet de sardine

Image non disponible

- Noms des modèles ou références concernés : **FLT SARDINE MACH P/ANE X3K PFX**
- Marque : **Sans marque**
- **GTIN 3663515866157 Lot 25022**
- Conditionnements : **Vente au rayon traditionnel en sachet**
- Date début/fin de commercialisation : **du 14/01/2025 au 15/01/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Sardina pilchardus origine grande bretagne**
- Zone géographique de vente : **Leclerc Beynost**
- Distributeurs : **Leclerc Beynost**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Taux d'histamine élevé**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine (poissons, fromages, boissons alcoolisées, charcuteries)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0472013201**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre